

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2180

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE 26

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« bonne pratique »

les mots :

« bonnes pratiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.